

AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES

Dossier no : _____
Matricule : _____

IDENTIFICATION

Nom de l'entreprise :	Prénom, nom du (des) propriétaire(s) :
Adresse de l'entreprise :	Téléphone (représentant) :

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le programme d'aide financière aux entreprises s'adresse à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, sauf s'il s'agit d'une résidence privée pour aînés visée à l'article 346.0.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2).

EXCLUSIONS

Sont exclus de l'application du programme :

- a) Les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux;
- b) Les institutions financières;
- c) Les organismes publics subventionnés;
- d) Les organismes à but non lucratif (OBNL);
- e) Les services d'assurances;
- f) Les services de soins pour le corps (esthétique, coiffure, etc.);
- g) Les entreprises qui transfèrent leurs activités d'une autre municipalité vers Dégelis;
- h) L'immeuble dont son propriétaire ou occupant bénéficie d'une aide gouvernementale destinée à réduire les taxes foncières, sauf si l'aide est accordée pour la mise en œuvre d'un plan de redressement.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière maximale accordée annuellement par la Ville pour l'ensemble des bénéficiaires admissibles est fixée à 60 000 \$. Par conséquent, le principe du « premier arrivé, premier servi » s'applique.

- **Première année (année du dépôt)** : les demandes sont traitées selon la date de réception, à l'Hôtel de ville, d'une demande complète et conforme.
- **Priorité aux demandes déjà autorisées** : selon la date d'autorisation, les demandes d'aide financière approuvées sont traitées en priorité par rapport aux nouvelles demandes durant les quatre (4) années où le bénéficiaire peut recevoir des versements.
- **Crédits insuffisants** : si la Ville reçoit une demande complète et conforme, admissible à une aide financière, mais que les crédits restants dans l'enveloppe annuelle maximale (60 000 \$) ne permettent pas de verser l'aide totale à laquelle le demandeur pourrait avoir droit pour l'année visée, la Ville ne pourra accorder qu'un montant correspondant aux crédits disponibles, malgré les montants prévus à l'article 9 du Règlement #782, lequel décrète les règles du programme d'aide financière.
- **Absence de crédits pour une année donnée** : si aucun crédit n'est disponible dans l'enveloppe annuelle maximale pour l'une des quatre (4) années de versement, le bénéficiaire ne pourra pas recevoir d'aide financière pour l'année concernée. Il pourra toutefois recevoir les versements prévus pour les autres années, sous réserve des crédits disponibles.
- **Modalités de paiement** : le versement de la première année est effectué dans les trente (30) jours suivant l'émission du certificat de l'évaluateur par la firme d'évaluation. Les versements suivants sont effectués à la date d'anniversaire du premier paiement. L'aide financière maximale est versée en quatre (4) versements égaux, selon le maximum admissible.

Cochez la case qui s'applique à votre situation.

VOLET 1 – Construction et/ou agrandissement d'un bâtiment

AUGMENTATION DE LA VALEUR IMPOSABLE			AIDE VERSÉE SUR 4 ANS
- \$	À	250 000 \$	- \$
251 000 \$	À	500 000 \$	25 000 \$
501 000 \$	À	+	50 000 \$

VOLET 2 – Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment

AUGMENTATION DE LA VALEUR IMPOSABLE	AIDE VERSÉE SUR 4 ANS
Plus de 500 000 \$	20 000 \$

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Aucun arrérage de taxes municipales, de quelque nature que ce soit, incluant de façon non limitative tout tarif ou compensation ou tout droit sur les mutations immobilières, ne doivent être dus par le propriétaire.
- Pour avoir droit à une aide financière, l'entrepreneur doit obligatoirement en faire la demande auprès de la municipalité en complétant le présent formulaire avant le 31 décembre 2028; après cette date, l'entreprise n'est plus admissible.
- Le programme est en vigueur jusqu'à épuisement total de la somme prévue au budget de l'année en cours.

APPLICATION DU PROGRAMME

- En vigueur du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.
- Programme rétroactif au 1^{er} janvier 2026.
- En cas de différends quant à l'interprétation ou lors de l'application du programme, la municipalité se réserve le droit de suspendre et/ou de reporter le programme, ou de référer le tout à un tiers.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

JE DÉCLARE que je suis le propriétaire de l'entreprise visée au présent formulaire, et je demande une subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux entreprises de la ville de Dégelis.

Date	Signature
------	-----------

ATTESTATION - J'atteste par la présente que les travaux ont été effectués conformément à la loi et à la réglementation en vigueur. De plus, suivant les travaux, le bâtiment, de même que l'(es) usage(s) exercé(s) est ou sont conforme(s) à la loi et aux règlements.

À cet effet, préalablement à l'exécution des travaux, j'ai obtenu un permis municipal portant le numéro de permis et la date d'émission suivants :

Numéro de permis	Date d'émission
------------------	-----------------

Date	Signature
------	-----------

Je comprends que la ville de Dégelis conserve tous ses recours en recouvrement de toute somme d'argent reçue indûment advenant une fausse déclaration de ma part contenue dans la présente.

Date	Signature
------	-----------

À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Date du dépôt de la demande à la ville	Demande reçue par :
Nom et adresse de l'entreprise	
La demande vise : Le volet 1 <input type="checkbox"/> - Construction <input type="radio"/> - Agrandissement <input type="radio"/>	Le volet 2 <input type="checkbox"/> - Rénovation <input type="radio"/> - Transformation <input type="radio"/>

CONSTRUCTION

Date d'émission du permis de construction :

1^{ère} évaluation foncière :

Pour la période du :

Compte de taxe foncière (\$) :

Valeur foncière ajoutée :

Pour la période du :

Compte de taxe foncière (\$) :

Subvention versée – 1^{er} paiement :

Date :

Subvention versée – 2^e paiement :

Date :

Subvention versée – 3^e paiement :

Date :

Subvention versés – 4^e paiement :

Date :

AGRANDISSEMENT, RÉNOVATION, TRANSFORMATION

Date d'émission du permis :

Le compte de taxe foncière de l'immeuble est à jour

Oui

Non

Valeur foncière ajoutée :

Pour la période du :

Facture complémentaire (\$) :

Valeur foncière ajoutée :

Pour la période du :

Facture complémentaire (\$) :

Subvention versée – 1^{er} paiement :

Date :

Subvention versée – 2^e paiement :

Date :

Subvention versée – 3^e paiement :

Date :

Subvention versés – 4^e paiement :

Date :

COMMENTAIRES
